



Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Le 14 Décembre 2020,

Objet : Enjeux de la Société Centrale Canine – 2^{ème} courrier

Monsieur le Ministre,

Suite aux dernières annonces du Premier ministre concernant les restrictions sanitaires, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'éducation sociale des chiens et le risque de dégradation de leur comportement suite aux fermetures des cours d'éducation organisés dans les clubs d'éducation canine lors des deux confinements.

Actuellement, 1350 structures associatives membres de la Société centrale Canine dispensent sur le territoire français des cours d'éducation canine pour l'intégration sociale du chien dans la société et, sur ce nombre, 259 structures animent également une école du chiot, apportant ainsi un véritable service public à tous les propriétaires de chiens.

La conséquence du premier confinement, auquel nous nous sommes soumis, a été la fermeture, pendant trois mois, de tous nos clubs. Le respect des recommandations sanitaires édictées par les autorités, renforcées par l'action pédagogique de l'encadrement des clubs, nous a permis alors de ne constater aucun cluster. Lors de la réouverture après le premier confinement, nous avons retrouvé des chiens, notamment les chiots, qui avaient perdu une grosse partie de ce qu'ils avaient acquis en matière d'éducation et de sociabilité. Et des maîtres en difficulté, désolés de cette situation.

Depuis le mois de novembre, nous nous trouvons à nouveau devant une interdiction de faire fonctionner nos clubs. Or, nous :

- Travaillons en extérieur,
- Sommes capables de respecter les gestes barrières, notamment la distanciation physique.
- Sommes capables de mettre à disposition de nos adhérents du gel hydroalcoolique.
- Portons tous, sans exception les masques de protection.
- Sommes capables d'organiser des sens de circulation pour éviter les croisements, d'instaurer des sens de circulation.
- Avons fermé les club-houses, supprimés les pause-café, etc.

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr





CENTRALE
CANINE

Il est primordial que nous puissions reprendre dès maintenant, à minima, notre cœur de métier : l'éducation canine, l'école du chiot bien sûr, mais aussi très prochainement l'entraînement des chiens adultes (voir note ci-jointe).

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

Gérard Thonnat
Président de la Société Centrale Canine

Jean Claude Métans
Président de la commission nationale éducation Canine et activités cynophiles

Jean-Bernard Moings
Président de la commission d'utilisation nationale chiens de berger et de garde



CENTRALE
CANINE

Note sur l'importance de l'éducation canine

Le 14 décembre 2020,

Qu'est-ce que l'éducation canine ?

Dans le respect du bien-être animal, nos méthodes d'éducation canine sont basées sur la méthode naturelle ou méthode éthologique en bannissant toute utilisation de moyens coercitif, agressifs ou brutaux. Nous aidons et formons les propriétaires à obtenir des chiens citoyens, agréables à vivre. Des maîtres responsables et des chiens joyeux. Une intégration harmonieuse des chiens dans la société et dans les villes.

Nous disposons de deux outils principaux pour accomplir notre mission :

L'école du Chiot, structure particulière labellisée SCC, accueille les chiots âgés de 2 à 6 mois. Des apprentissages adaptés, des leçons ludiques, pas de contraintes, que du jeu et du plaisir : voilà le concept de l'école du chiot. L'école du chiot est une structure particulière au sein du club d'éducation canine. Sur un terrain dédié, avec des obstacles et des parcours adaptés, le chiot va apprendre les rudiments de l'éducation, des bonnes règles de société et apprendre à vivre avec des congénères. Une formation dispensée par un moniteur spécifiquement formé. Leurs propriétaires apprennent les bonnes attitudes, les chiots sont sociabilisés.

L'éducation familiale qui s'adresse aux chiens adultes pour perfectionner voire apprendre les règles d'une vie harmonieuse de chien en société.

Dispensés par des moniteurs diplômés, ayant suivi une formation avec le concours de vétérinaires comportementalistes, tous les cours sont collectifs, en plein air, dans des terrains sécurisés.

L'entraînement, la formation et la préparation aux diverses activités canines d'utilisation sélectives de race.

- Les activités sont encadrées par des moniteurs en éducation canine et des entraîneurs de clubs diplômés selon les protocoles reconnus par notre ministère de tutelle.
- Les chiens sont conduits par leurs maîtres, qui travaillent individuellement, à distance les uns des autres de plusieurs mètres.
- Les cours et formations se font en plein air sur des terrains déclarés en mairies et préfecture avec une
- Surface réglementaire de 1 200 M² **minimum** (30 x 40 mètres)

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

